

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 18 décembre 2024 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - CADILLON Guillaume - JEAN Benoît - DARRIGRAND Sébastien - LASSERRE Valérie - MAUBAY Pierrette - MORENO William

Excusé : CALLEDE Eric

Excusé représenté : MAGNE Christophe donne pouvoir à MARTINEZ Christophe

Secrétaire de Séance : CADILLON Michèle

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 14 novembre 2024. Aucune observation ou précision n'est formulée, Monsieur le Maire et la secrétaire de séance signent le registre.

Vient l'ordre du jour :

1°/ Attribution lots « lotissement l'Orée du bois ».

Monsieur le Maire rappelle que la cession du lotissement l'Orée du Bois est confiée à la SATEL, le contrat de concession prévoit que seul le maire attribue les lots en fonction des demandes reçues par la SATEL.

Le Maire propose que les conseillers de la commission initiale d'aménagement du lotissement qui se compose de : Guillaume CADILLON, Benoît JEAN, Robert MARRREIN et Christophe MARTINEZ participent à l'attribution des lots et précise que le Conseil Municipal sera tenu informé de celle-ci lors des séances du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve la proposition.

Monsieur le Maire informe que deux demandes ont été faites. Il s'agit de :

- Lot 05 ou lot 16 (à voir selon avis prêt banque) INACIO Alison et HOURCADE Paul
- Lot 11 LIETARD Océane et BAUDET Florian

Ces deux propositions sont validées en séance.

2°/ Délibération portant sur le montant de la participation obligatoire au risque prévoyance pour les agents de la commune dans le cadre d'une procédure de labellisation.

Suite à l'avis du comité social territorial en date du lundi 18 novembre 2024 donnant un avis favorable au projet de délibération portant sur la protection sociale complémentaire de prévoyance labellisée.

L'assemblée délibérante DÉCIDE :

- de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance
- de fixer le montant mensuel de la participation à **10 € brut par agent***.

*la participation est versée à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents contractuel de droit public et de droit privé) qui souscrivent à un contrat labellisé.

3°/ DM n°7 Réajustement des crédits budgétaires chapitre 014

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réaliser un réajustement du chapitre 014 pour le paiement du FPIC.

Monsieur le Maire propose de ce fait de procéder aux écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépense	
Articles (Chap.) -Opération	Montant
60612 (011) Op.Réelles énergies électricité	- 12 000.00
7392221 (014) Autres contributions	+ 12 000.00
Total Dépense	0.00

Le Conseil Municipal approuve la DM7 crédits budgétaire chapitre 014.

4°/ Informations et questions diverses :

4.1 Synthèses des rapports de contrôle des concessions SYDEC « Electricité 2023 » et « Gaz combustible 2023 ».

Rapports présentés au Conseil Municipal.

4.2 Cérémonie et réceptions 2024-2025

Cérémonie des vœux de la Commune le 11/01/2025

Réunion publique ZAC, projet de pôle multimodal des Landes, le 13/02/2025 à Pontonx

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

le Maire,

la secrétaire de séance,